

*Aujourd'hui vingt neuf vendémiaire l'an  
troisième de la République française une et  
indivisible à six heures du soir est comparus  
en la maison commune par devant Louis Vatin, maire,  
le citoyen Molveaux, chartier des charois du département  
de Seine-et-Oise le quel pour son besoin et comme  
logeant chez la V<sup>e</sup> Angé a éter cherché une livre  
de pain chez Jacques Pigeon boulangé à Thoiry.  
Le quel ledit Pigeon a vendu au mépris des lois  
cinq sous la livre, pourquoi ledit Molveaux demande  
la justice + pour le prix qui lui paroît exorbitans  
suivant le maximum du bled, en conséquence, a fait  
la présente déclaration au citoyen maire qu'il a signé  
avec nous ledit jour et an que dessus.*

**Molveaux**

*+ suivant la loi du douze germinal*

**Lucas**

*secrétaire*

**L. Vatin**

*maire*

Le 29 vendémiaire an III

20/10/1794

*archives de la Commune de Thoiry*